

INFOS : TENUES ET AUTRES FRAIS

Tenue école- voir à l'inscription

Obligatoire et à votre charge :

A commander auprès de Ligne T à Montauban.

Au minimum :

- 1 Veste
- 1 Pantalon ou 1 Jupe
- 1 Foulard ou 1 Cravate

La tenue sera livrée au lycée pour la rentrée

Chemises, chaussures et chaussettes sont en achat libre

Tenues Professionnelles

- Adaptées à chaque formation
- Prise en charge par le lycée avec l'aide du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour tous les élèves entrant en
 - ✓ 2nde Professionnelle métiers de l'HOTELLERIE RESTAURATION ou ALIMENTATION
 - ✓ 2nde Technologique STHR
 - ✓ 1ère année CAP,
 - ✓ élèves « passerelle »

INFO : Elèves en formation avec le GRETA

Les apprentis n'ont pas la possibilité d'être « interne »

Les tarifs DP sont fixés par la région avec une partie de la facture payée par le GRETA et un reste à la charge de l'apprenti/famille.

Manuels scolaires :

Pour les 2nde STHR : fournis par l'établissement
A restituer en fin d'année scolaire

Comment faire ma demande de Bourses nationales de lycée

RAPPEL : mis en place à rentrée 2024 nouvelle modalité de demande de bourse :

Lors de l'inscription au lycée, recueil des informations :

Après avoir vérifié si votre enfant peut être boursier à la rentrée 2026 (plafond, simulateur), il faut compléter le consentement à l'étude automatique du droit à bourse.

Les ressources de la famille : revenu fiscal de référence inscrit sur votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 récupération automatique des données fiscales.

Dispense de déposer une demande de bourse, chaque année grâce à la conservation du consentement.

Plafond de revenus 2025 à ne pas dépasser pour une demande de bourse

22037€ pour 1 enfant / 23731€ pour 2 enfants / 27121€ pour 3 enfants / 31360€ pour 4 enfants / 35597€ pour 5 enfants / 40684€ pour 6 enfants

Simulateur : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>. Faire la simulation avant de faire la demande de bourses lors de l'inscription.

Possibilité pour les familles de retirer le consentement chaque année. La bourse est attribuée uniquement pour une année permettant un réexamen annuel.

La bourse est déduite des frais d'hébergement et de restauration, excepté la prime d'équipement. Les bourses excédentaires sont versées à la fin de chaque trimestre, par virement uniquement.

Nouveau dispositif de Restauration rentrée 2026

La Région Nouvelle Aquitaine a mis en place une tarification solidaire concernant la restauration/hébergement scolaire.

La tarification repose sur un système progressif, onze tarifs distincts calculés en fonction des revenus et du nombre d'enfants.

Fin août OBLIGATION d'inscrire votre enfant à la tarification solidaire la procédure vous permet de refuser le calcul automatique du quotient familial, mais dans ce cas c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué 5.50€*. Mail pour l'inscription : <https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Département 40

Le Département des Landes propose une aide au transport pour les élèves internes (informations sur le site www.land.es.fr)

La bourse au mérite 2026.2027

Rappel : Rentrée 2025: Evolution des dispositions

Les élèves boursiers ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet se voient attribuer automatiquement cette bourse.

La bourse au mérite pourra être attribuée à tout niveau de la scolarité, pour un élève non boursier en 2nde mais qui le devient en 1^{ère} ou terminale.

Le montant varie en fonction de l'échelon de la bourse, de 402€ à 1002€ annuel. Elle est versée en même temps que la bourse de lycée, fin de trimestre.

Prime à l'internat 2026.2027

Cette prime d'un montant annuel de 327€ et 672€ est accordée automatiquement à tous les élèves boursiers scolarisés en internat, elle est versée en fin de trimestre.

Prime d'équipement 2026.2027

Les élèves boursiers reçoivent la première année de formation une prime d'un montant de 341,71€. Elle est versée en une seule fois avec le premier trimestre de bourse.

Le fonds social lycéen

Un fonds social lycéen permet d'apporter une aide exceptionnelle à un élève pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité. Cette aide est accordée après avis d'une commission qui étudie les demandes.

Transports Scolaires

Inscription et renseignements sur

<https://communaute-paysbasque/transports-scolaires.fr>

pour les élèves domiciliés sur l'Agglomération Pays Basque

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

pour les élèves domiciliés hors agglomération Pays Basque